

## N°8

Supplément au Syndicaliste Indépendant  
n° 21. de novembre 2020

### SPASEEN-FO

Syndicat National des Personnels  
Administratifs des Services Extérieurs  
de l'Éducation Nationale - Force Ouvrière

## SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
INTERVENTIONS AU CONSEIL NATIONAL	2 à 3
ACTIONS / RÉACTIONS	4

### À AFFICHER SUR VOS PANNEAUX SYNDIQUAUX :

SYNDICAT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS  
DES SERVICES EXTÉRIEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## LE SYNDICAT QUI DEFEND TES DROITS



Contact FO :

# FO SPASEEN

Retrouver toutes les informations nationales  
du syndicat sur le site internet : <http://spaseenfo.fr>

DES EXEMPLAIRES SONT  
DISPONIBLES AUPRÈS DU  
SPASEEN NATIONAL.



Le Conseil national du SPASEEN-FO s'est tenu les 13 et 14 octobre 2020, à Montreuil dans les locaux de la Fédération.

Cette réunion des secrétaires départementaux de tous les départements a confirmé les mandats et orientations de notre organisation syndicale.

La résolution, adoptée à l'unanimité, donne un cap clair et précis pour la défense des revendications.

Ce journal est ainsi consacré à quelques interventions de délégués, interventions bien différentes, mais qui donnent le ton du champ qui est le nôtre, des combats qui sont les nôtres, de la volonté d'aller encore et toujours de l'avant, ensemble, dans un contexte très particulier que nous vivons depuis plusieurs mois avec la pandémie de la COVID 19.

Rien ne nous est épargné depuis des années en termes de destruction de nos statuts, de nos garanties individuelles et collectives. Et pourtant, nous restons mobilisés et combattifs.

La crise sanitaire que nous traversons et la circulation du virus est effectivement préoccupante, mais elle nécessite avant tout des mesures de santé publique, et en particulier la création de lits d'hôpitaux. À l'inverse des mesures prises par le président de la République et le gouvernement.

Au contraire, Macron et le gouvernement ont annoncé le retour au confinement de toute la population, sauf pour aller travailler. Avec une loi prolongeant l'état d'urgence jusqu'au 16 février prochain.

Au SPASEEN-FO, en accord avec notre fédération et notre confédération, nous estimons que l'atteinte, par leur limitation, à nos libertés individuelles et collectives ont conduit de fait à limiter très sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle pour informer et accompagner les personnels. Pour faire vivre nos revendications.

Nous le disons depuis des années. Notre syndicat vit. Il vit à travers ses militants et ses adhérents. Ce sont eux qui font le SPASEEN-FO. Au nom du secrétariat national du SPASEEN-FO, je vous remercie pour votre investissement et votre action.

Enfin nous ne pouvons pas oublier l'assassinat de notre collègue enseignant Samuel PATY et nous apportons bien évidemment notre soutien à tous les personnels confrontés aux ordres et contre-ordres du ministre de l'Éducation Nationale en cette rentrée d'après vacances de la Toussaint.

Philippe BEAUFORT,  
Secrétaire général du SPASEEN-FO



Imprimerie : Roto Press Numeris  
36, bd Robert-Schuman  
93190 Livry-Gargan  
ISSN : 1625-2519 CPPAP : 0921S05614  
Directeur de publication :  
Clément POULLET



**Ségolène JEANSON**  
Commissaire paritaire  
nationale SAENES  
SPASEEN 37

Mes chers camarades,

Cette année 2020 ne cesse d'être particulière. A commencer en janvier par la poursuite du mouvement de défense de nos retraites, dans lequel Force Ouvrière a pris toute sa place. Depuis, nous n'avons cessé de nous adapter. A la crise (bon, c'est la crise depuis les années 70, on devrait être habitués...), au confinement (là, pour être une nouveauté, c'en était une!), et à faire face à toutes les régressions sociales que le gouvernement tente sans répit de nous imposer.

La rentrée n'a pas « calmé le jeu », bien au contraire. La sécurité au travail est constamment renvoyée à une « responsabilité personnelle », les injonctions et consignes sont contradictoires, les enquêtes et autres demandes s'amoncellent, les contre réformes continuent, en catimini, cachées par quelques « buzz ».

C'est là que le syndicalisme se doit de rester vigilant. Mes camarades, ne nous voilons pas la face : nous sommes en résistance. La question n'est pas dans chaque instance de discuter uniquement des « masques slips ». C'est un point de diversion derrière lequel l'administration peut se cacher pour mieux attaquer le Statut ! Et je ne veux pas dire que nous devrions devenir des « anti masques ». Je veux dire que d'ici à quelques temps, par exemple quand il y aura un vaccin et / ou un traitement, les régressions imposées au prétexte du Coronavirus seront considérées par le gouvernement comme acquises. Et nous savons tous ici à quel point reconquérir est difficile.

Il s'agit à mon sens de revendiquer, encore et toujours. C'est notre ADN à Force Ouvrière. Revendiquons l'augmentation de la valeur du point d'indice et au minimum 49 points en plus pour tout le monde, la création de tous les postes nécessaires, le repyramidage avec des passages massifs de C en B et de B en A, et également bien sûr de meilleures conditions de travail.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, nous avons obtenu (et ce n'était pas gagné) le respect du droit syndical pour nos militantes (décharge de service et crédits de temps syndical d'abord refusés ou remis en cause puis confirmés par le rectorat aux chefs d'établissements), et une reconnaissance auprès des collègues qui va jusqu'à ce que des militants d'autres syndicats conseillent aux collègues de s'adresser à FO.

Au début je n'y croyais pas, mais si, des militants d'autres syndicats « font notre pub »... Une autre forme de reconnaissance : les collègues savent que seule Force Ouvrière se déplace pour faire des tournées d'établissements. Ils savent qui nous sommes et comment nous joindre. Quand ils pensent syndicat, c'est Force Ouvrière qui leur vient à l'esprit en premier. Cela peut vous paraître anodin, mais si beaucoup ne se syndiquent pas, c'est parce qu'ils se sentent exclus des centrales syndicales, qu'ils ne voient qu'au moment des élections.

Chaque levier qui nous permet d'intéresser ou de convaincre un collègue vaut le coup. Chaque contact compte. La moindre action est utile. Soyez-en convaincus. L'adhésion n'est pas toujours immédiate, c'est vrai, mais la confiance gagnée d'un collègue c'est l'assurance d'une confiance qu'il partagera avec d'autres, et les adhésions viendront.

Pour conclure, je réaffirme encore et toujours avec la plus grande conviction : **on a raison, donc on ne lâche rien !!!!**

**Intervention de Céline BERTHON, SPASEEN 63 JEUNESSE & SPORTS**

Après deux ans de courriers et relances sans réponse au ministère, nous avons enfin réussi à obtenir une audience. Voilà deux ans que les personnels Jeunesse et Sports savent qu'ils vont subir une énième réforme et intégrer l'Education Nationale, sans pour autant obtenir de réponses sur les conséquences pour eux de cette réforme ni même les modalités de sa mise en place...

Au 1<sup>er</sup> janvier, les personnels Jeunesse et Sports vont intégrer les rectorats et DSDEN dans de nouveaux services : délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour les rectorats, services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) pour les DSDEN. L'éducation populaire a été remplacé par l'engagement, et c'est bien une déviation des missions de ces personnels qui est prévue (mise en place du SNU, augmentation des postes de service civique, « cités éducatives », « vacances apprenantes », « 2S2C » apparaissent déjà dans les micro-organigrammes prévisionnels).

Lorsque nous avons posé des questions concrètes à l'administration, sur l'impact de cette réforme pour les agents (droit d'option, impact sur le régime indemnitaire, gestion des carrières, logistique des services...), l'administration nous renvoie vers le protocole d'accord signé par certaines organisations syndicales : les agents doivent suivre leurs missions et les rémunérations accessoires (IFSE et CIA) sont garanties, mais uniquement la première année. Aucune information quant aux horaires de travail ou droits à congés.

Lorsqu'on lui fait état de situations qui dérogent déjà à ces principes (des agents à qui on dit qu'ils ne pourront pas suivre leurs missions), la seule réponse de l'administration est « faites nous remonter les cas ».

En ce qui concerne la logistique, les services du ministère de l'Education nationale prendront en charge ces aspects-là, nous dit-on. Bien sûr, sans effectifs supplémentaires dans les rectorats et les DSDEN, ce qui reviendra à alourdir la charge de travail de services déjà débordés, mais l'administration vante « l'efficience » de ces services pour qui ce ne serait pas un effort considérable...

En résumé, tout doit se faire en urgence, mais rien n'est négocié pour que les agents puissent avoir des garanties.

Lorsque nous abordons la question des effectifs, déjà saignés à blanc par les multiples réformes et fusions que Jeunesse et Sports a subies, on nous rétorque qu'aucune embauche supplémentaire n'est prévue. En regardant le projet de loi de finances, on voit même déjà une baisse des effectifs encore programmée, en dépit de l'assurance de l'administration « qu'au moins, il n'y aura pas de baisse, on peut déjà s'en féliciter ».

Et pendant ce temps, dans les services, c'est la cohue. On demande aux agents de se positionner sans leur donner les informations nécessaires sur l'impact de cette réforme, puisque l'administration elle-même ne le connaît pas. Dans les « sites distants » régionaux, ex-chefs lieux de région avant réforme territoriale, c'est la catastrophe. Pour exemple, sur Clermont-Ferrand, tous les postes partant (retraite, mutation...) sont remplacés (quand ils le sont) sur Lyon. La direction fait tout pour étouffer le site, qui est passé entre décembre 2015 (date de la réforme territoriale) à aujourd'hui de 68 agents à 29. Les agents se sentent sur la sellette, sans aucune échappatoire autre que celle de subir une nouvelle réforme, dont ils ne savent pas ce qu'elle leur réserve, ni dans quelle mesure leur site va finir par fermer complètement ou non. Pour illustration, dans le projet de micro-organigramme, personne n'est prévu sur le site de Clermont-Ferrand pour assurer le relais avec Lyon sur les questions de logistique, de RH ou de secrétariat général. La quinzaine d'agents qui va rester, seuls dans des locaux loin du rectorat (qui n'a pas la place pour les loger) seront donc livrés à eux-mêmes.

Voilà la réalité de la réforme territoriale. Voilà la réalité de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat. Si quelqu'un ose vous dire un jour que ces réformes n'occasionnent pas de suppression de poste, vous aurez au moins ces chiffres et cet exemple pour leur démontrer le contraire.

Malgré tout, FO ne baisse pas les bras. Suite à une lutte acharnée, nous avons réussi à maintenir un des postes prévus pour remplacement à Lyon sur Clermont-Ferrand. Nous oeuvrons pour sauvegarder un autre poste. Nous refusons de laisser croire aux agents qu'ils sont seuls face au tsunami qui les attend et leur ferons savoir que nous sommes à leur côté pour les défendre.

Ces sujets vont très certainement être mis à l'ordre du jour des CTA et CTSA prochains.



J'apporte le salut fraternel des camarades des Hauts-de-France.

Je voudrais tout d'abord remercier le bureau national pour les décharges qui nous ont été octroyées. Sachez que nous allons tout mettre en oeuvre pour mériter votre confiance. Malgré les difficultés liées à la COVID 19, le nombre de nos adhérents restent stables à ce jour soit 17 adhésions.

Néanmoins, les démarches pour faire syndiquer nos collègues administratifs restent plus que compliquées.

Un calendrier a été élaboré sur l'année avec des réunions d'information syndicale au sein des EPLE et des services académiques.

Notre champ d'action s'étend aujourd'hui sur l'académie d'Amiens en raison de la régionalisation.

Notre camarade Maria s'y est déjà rendu pour participer à des CTSA régionaux car le SPASEEN n'est pas implanté.

Notre premier objectif reste l'augmentation du nombre de syndiqués afin de devenir une force représentative reconnue dans l'Académie de Lille.

Depuis la rentrée scolaire, la Rectrice convie l'ensemble des organisations syndicales afin d'établir un pré-tendu dialogue social sur l'évolution de la COVID et des difficultés rencontrées.

D'une part, dans les services académiques, bon nombre d'adhérents ont attiré notre attention sur les problèmes liés au télétravail plus particulièrement les personnels vulnérables.

D'autre part, dans les EPLE, les collègues nous interpellent sur des emplois du temps augmentés (entre 40h et 45h et obligation de faire des permanences pendant les petites et grandes vacances).

Contrairement aux autres personnels, les administratifs sont souvent dans l'ignorance et sont corvéables à merci.

Dernièrement, grâce à un tract que nous avons diffusé avec un titre accrocheur « **Personnels administratifs indignés, désabusés, démobilisés et en colère** » a eu un écho positif.

**Le SPASEEN-FO LILLE parle vrai sans langue de bois.**

**Vive le SPASEEN -FO !  
RÉSISTER-REVENDIQUER-RECONQUÉRIR**



**Dominique LENORT**  
SPASEEN 62



**Laure CHEBARDY-BANSE**  
SPASEEN 49

Je vous apporte le salut fraternel du SPASEEN FO 49, de son bureau et de ses adhérents.

Dans le 49 et dans l'académie de Nantes en général nous assistons à un déni de démocratie. Ainsi à plusieurs reprises, nous avons été convoqués par le rectorat à des groupes de travail en lieu et place des instances réglementaires pour lesquelles nous avons été élus par nos collègues. Dernièrement cela a été le cas pour les lignes directrices de gestion et la mise en place du télétravail. Lors de ces groupes de travail le rectorat choisi quel syndicat sera présent et à combien !

Ainsi convoqués au mois de septembre à un groupe de travail sur la mise en place du télétravail dans l'académie de Nantes en lieu et place du CTSA, nous avons été sommé de nous prononcer sur la circulaire, sans connaissance des annexes, sans vote ... Nous devions répondre par mail, dans un délai très court, si nous approuvions ou nous la circulaire ! Le secrétaire général s'est même abaissé à un chantage : « les collègues sont dans l'attente pressante de la mise en place du télétravail, nous pouvons attendre le CTS qui a lieu le 9 novembre prochain. Mais cela retarderait d'autant son application. Nous nous verrions dans l'obligation d'expliquer aux agents que ce retard incombe aux représentants du personnel » !

Nous n'avons pas cédé au chantage, près à expliquer notre position aux collègues. La circulaire a finalement été publiée sur le site du rectorat et le télétravail n'est même plus à l'ordre du jour du prochain CTSA ! Quoi qu'il arrive le SPASEEN FO 49 et la représentante de la FNEC PF FO que

je suis, ne rentrera pas dans la cogestion, la collaboration au détriment des règles collectives !

La rentrée s'avère très difficile pour les collègues après le confinement et des congés d'été écourtés.

**Dans les EPLE :**

L'impact du Covid-19 sur la fin d'année a été important et a pesé lourd sur les collègues administratifs. Surplus de travail pour tous les EPLE dû à plusieurs événements :

- remboursement des familles inscrites aux voyages annulés (travail énorme)
- gestion des frais scolaires en urgence en mars (avec un paiement des bourses anticipé)
- difficultés d'approvisionnement en produit d'hygiène pour les gestionnaires.
- protocole et donc une organisation qui ont changé 2 fois entre la reprise en mai et le départ des élèves en juillet qui a impacté une gestion des personnels techniques compliquées.
- Gestion des affectations des élèves tardive et retard dans les inscriptions

Tous ces problèmes ont engendré un départ en congés d'été retardé soit presque d'une semaine que ce soit au niveau de la gestion ou du secrétariat.

La rentrée ne s'annonce pas mieux, les établissements reprennent un rythme normal tout en préparant si



**NOS ORATEURS**

**Alain CARLIER**  
SPASEEN 54

**Emmanuelle BOUCHET**  
SPASEEN 31

**Pascale MATHURIN**  
SPASEEN 38

**Brigitte DAURE**  
SPASEEN 63

**Solange BAILEY**  
SPASEEN 13

**Tarik SEMMANE**  
SPASEEN 13

**Nathalie SOUCHAL**  
SPASEEN 13

**Sylvie BULTEZ**  
SPASEEN 75

besoin un éventuel confinement. Les collègues travaillent dans l'instant présent et ne peuvent rien anticiper. Au niveau des collèges, le département retire encore davantage l'autonomie des établissements. Les gestionnaires se voient dépouillés de leurs fonctions de coordonnateur des agents de maintenance.

#### À la DSDEN et dans les circonscriptions c'est le même chose :

Des collègues m'ont dit avoir évalué les heures supplémentaires effectuées pendant le confinement entre 35 et 40 h !

Les secrétaires de circonscription ont notamment répondu aux mails et au téléphone le samedi et le dimanche. La fermeture d'été à la DSDEN 49 a été réduite de trois semaines à deux, écourtant de fait les congés des personnels puisqu'ils ont dû effectuer des permanences dans chaque service.

Des collègues de la DSDEN 49 m'ont interpellé dès la fin août, sur leur état de fatigue, leurs inquiétudes pour l'année scolaire à venir, la surcharge de travail, les fiches de postes qui s'allongent et le manque d'effectif. Elles sont depuis régulièrement en arrêt maladie.

Malgré les arrêts maladie et les manques d'effectifs, nous avons au SPASEEN 49 des syndiqués contractuels qui n'ont toujours pas été appelés pour occuper un poste !

Malgré un confinement difficile à vivre pour tous, un retour en présentiel compliqué, des heures supplémentaires à foisons, des congés d'été raccourcis, une rentrée avec des collègues déjà épuisés, des suppressions de postes, malgré tout cela, le couperet est tombé les administratifs de l'académie de Nantes n'ont pas été jugés dignes de recevoir la prime COVID ! Quelle honte mes camarades, quel mépris encore une fois affiché envers notre profession !

#### Les actions du SPASEEN 49 :

Face à toutes ces difficultés que rencontrent les collègues nous renforçons le SPASEEN 49, par les tournées, les rencontres avec les collègues, nous expliquons, écoutons, aidons et intervenons dans les dossiers particuliers. Partout où nous nous déplaçons nous distribuons notre trip tic avec nos revendications.

Nous sommes également bien implantés au sein de la FNEC, de l'union départementale et des instances. Nous siégeons au CTSA, en CAPA, au comité d'action social. Il faut occuper le terrain mes camarades !

Et cela marche ! Les collègues ne s'y trompent pas et s'adressent à nous de manière de plus en plus naturelle, même les représentants de l'UNSA nous sollicitent pour intervenir au CHSCT !

Nous convainquons les collègues par nos actions, notre présence et nos revendications.

Ainsi cinq nouveaux syndiqués sont venus rejoindre les rangs du SPASEEN 49 et nous sommes aujourd'hui à 26 adhérents.

#### Conclusion :

Groupes de travail au lieu des instances, fait du prince, heures de travail non comptabilisées, prime COVID à la tête du client, inversion de la hiérarchie des normes, interdiction des regroupements, gestion pour ne pas dire collaboration, lois liberticides ! Mes camarades, j'ai comme un goût de pastille Vichy dans la gorge !

Face à l'arbitraire qui s'installe le SPASEEN FO ne doit pas museler les revendications ! Plus que jamais continuons à informer, mobiliser, syndiquer et revendiquer !

On ne lâche rien !

Vive le SPASEEN FO !

### Intervention de Philippe BEAUFORT, Secrétaire général

Bienvenue au Conseil national. Je vous apporte le salut fraternel du secrétariat national du SPASEEN FO. Il se tient tout juste un an après notre congrès national.

Je ne ferai pas dans l'originalité.

Cette rentrée scolaire est inédite. Une rentrée sur fond de restrictions des libertés publiques. À ce titre le communiqué de presse de la Confédération discuté et voté par l'ensemble des membres du Comité Confédéral National dernier, et que vous trouverez dans votre dossier, est extrêmement important. Et la bagarre est bien une bagarre interprofessionnelle. Plus que jamais, nous devons construire le rapport de force pour lutter contre toutes les attaques. ET le SPASEEN y a toute sa place.

Les effets du confinement, les conditions sanitaires incertaines, que nous connaissons toujours, ou l'état des bâtiments scolaires et ceux des services déconcentrés pèsent lourdement sur les conditions d'exercice des personnels et notamment les personnels administratifs.

La fracture numérique a aggravé les inégalités sociales et mis en lumière les problèmes d'équipement informatique pour les élèves mais également pour les personnels. Je reviendrai plus loin sur le télétravail.

Il y a un mois, le SPASEEN national a sorti, vous vous en souvenez, un communiqué intitulé : Monsieur le ministre, les personnels administratifs ne sont pas des boulets !!

Des boulets oui ! Et pourtant ?

Ce communiqué envoyé via les OSTIC a reçu un très bon accueil des personnels.

Des personnels administratifs visiblement non indispensables et invisibles pour le ministre de l'Éducation nationale, qui leur adresse une lettre d'information dans laquelle il évoque les miettes données aux directeurs d'école, aux enseignants mais rien pour les administratifs !!!!

Rien pour les personnels ITRF des services académiques non plus.

Il est vrai que notre engagement au quotidien et pendant la pandémie ne mérite donc pas selon lui une reconnaissance financière ne serait-ce que pour rattraper leur perte de pouvoir d'achat depuis 2000, conséquence du gel du point d'indice.

Un ministre qui oublie que près de 50% de ces personnels sont des adjoints administratifs, personnels de catégories C avec un traitement qui talonne le SMIC.... seules les primes permettant de faire la différence. Malgré des missions relevant bien souvent d'un corps supérieur.

Nous pouvons aussi évoquer les SAENES ? corps intermédiaire de catégorie B qui sont souvent placés sur des postes de catégorie A et que dire des attachés, personnels de catégorie A, personnels d'encadrement plus que pressurisés si bien que nombre de postes de cette catégorie sont vacants à ce jour dans notre ministère.

Sans parler de l'examen professionnel d'attaché principal par exemple, annulé et reporté alors que plus de 50% des candidats avaient passé leur épreuve orale !

Enfin, que penser de la prime COVID, déjà versée à un certain nombre d'enseignants sur la paye d'août et à un nombre insignifiant d'administratifs à ce jour sans aucune transparence ni égalité de traitement, alors même que nous demandions son versement pour tous, sans distinction. Nous nous sommes exprimés largement.

Enfin que penser de la mise en place des régions académiques à marche forcée ? La réforme territoriale dans notre ministère ce sont des suppressions de postes, de services et à terme des structures entières mais aussi la fin de l'Éducation nationale et une attaque de grande ampleur contre l'école publique, contre l'école républicaine. Réforme territoriale illustrée notamment par l'Organisation Territoriale de l'État, avec l'intégration de Jeunesse et sports à l'Éducation nationale, intégration qui servira aussi à étendre les dispositifs types vacances apprenantes, les cités éducatives ou encore les 2S2C.

Alors le ministre, dans sa conférence de presse, a annoncé un Grenelle de l'Éducation.... Pour les enseignants...et pour les personnels administratifs ??? encore une fois, RIEN !!!

Mais le SPASEEN n'est pas dupe. Ni les collègues. Nous avons bien compris et informé les personnels de notre champ de syndicalisation pour expliquer que nous savons d'ores et déjà que le gouvernement exclut toute proposition d'augmentation indiciaire comme une hausse de la valeur du point ou des négociations sur les grilles. Il ne veut discuter que de la mise en place d'un système de primes en échange, très probablement, de régressions statutaires. Et nous on en veut pas.

Alors pas de Grenelle pour les non enseignants mais un énième GT sur un nouveau plan de requalification de C en B et de B en A. Le dernier en date remonte à 2017. Plan sur 3 années.



Patrick VÉGUER  
Secrétaire National

Je vois que pour beaucoup les interventions précédentes concernent les errements de cette crise sanitaire avec ces travers et ces difficultés pour tout un chacun. Même si je suis d'une région qui peut en paraître un peu préservée, nous sommes aussi dans une atmosphère et ambiance délétère que ce soit entre collègues (dénonciation sur registre SST...) parfois même au sein de notre fédération, polémique sur les masques et les protocoles.

Il faut rappeler incessamment que seul le statut et une réelle médecine de prévention nous protègent.

#### Le protocole ne protège pas, mais contraint au contraire !

« Tu dois aller au boulot, déposer tes mômes à l'école, après ta journée, rentrer vite chez toi et t'enfermer ! Il ne manque plus que les tickets de rationnement ! ... »

Cela rappelle surtout nos heures sombres de notre République, il paraîtrait même que ce soir on risque de se prendre un couvre-feu...

Notre encadrement est aussi dépassé, attendant l'hypothétique décision des politiques de notre gouvernement sur cette question, vivant au jour le jour, en oubliant les priorités de nos missions et nous obligé à tout faire dans l'urgence ! N'acceptant aucune contradiction, aucune interrogation ou rappel tout simplement des règles à suivre... Ordre et contre ordre sont notre quotidien !

Cela accentue la marche forcée vers les tutorats de notre administration perdant de plus en plus ces prérogatives :

Pour la Crise sanitaire c'est la préfecture et l'ARS qui donne l'autorisation de vivre son quotidien.

Pour l'orientation et la formation ce sont les collectivités territoriales qui donnent le tempo et même en Bretagne :

La DRONISEP dissoute, les personnels administratifs, COP et techniques sont transférés à la région mais difficulté ne connaissent pas le grade d'ASI et ne savent pas où les reclasser B+ ou A - ? ...

Pour Jeunesse et Sport même si cela est reporté au 1er janvier 2021, ils ont déjà provisionné les postes à récupérer. Pourtant cela ne nous bouscule pas, le rectorat récupère entre autres un ATRF en poste à l'école de voile de Quiberon qui à 59 ans vie au bord de mer, à une carrière longue et à qui on impose de venir à Rennes pour la finir ... Cela s'appelle de l'accompagnement !

Fortement inquiète aussi pour les CIO, la dernière anecdote dans le Morbihan, où ils ont construit des nouveaux locaux communs pour la DSDEN 56 et le CIO de Vannes mais ont omis de prévoir des postes à l'accueil conjoint.

Au dernier CTSA de juin le SG de l'académie dans sa grande mansuétude et d'autorité décide de supprimer un 1 / 2 poste au CIO pour compenser ce manque. Ors Rennes cette année était pourtant dispensée de suppression de poste. FO fut le seul à tenir tête au SG sur cette décision arbitraire et seulement 3 votes contre (FO, CGT et CFTD) les autres (FSU et UNSA) ont voté pour, quel honte !

En ce moment c'est la période des entretiens pro, dans une agence comptable encore dans le Morbihan on reproche aux collègues de ne pas avoir donné de son temps suite au confinement pour rattraper le retard de procédures en cours, bien sûr faire des heures sup sans compensation. Obligeant les collègues à faire des recours en CAPA car pas de négociation possible avec leur hiérarchie qui est parfois la RH de proximité. !

La mise en place de la rupture conventionnelle dans la Fonction Publique est effective maintenant. Au CNED de Rennes un collègue PTO dont leur avenir au sein de l'institution est comme vous le savez plus qu'incertain. Il a donc demandé auprès de sa direction une RC, elle lui propose le taux plancher et non le plafond, limité à 24 ans d'ancienneté maxi, cela fait 37 ans qu'il est au CNED et on lui propose la modique somme de 26 000 € et 300 € pour une formation, ce qui ne représente même pas ce qu'il gagne sur une année. Comme il est carrière longue et à 58 ans, il va réfléchir car il en marre de ce mépris.

Tous ces exemples confirment que nous vivons bien dans des conditions épuisantes.

À l'issue de ces trois années, moins de 2 % de la totalité des emplois administratifs du ministère auront pu être requalifiés. Une brouille alors que les missions exercées par de nombreux collègues relèvent déjà de corps supérieurs à ceux dans lesquels ils ont été recrutés mais pas payés en conséquence.

Visiblement, nous allons repartir vers un nouveau plan de requalification. À suivre.

Concernant les personnels non-titulaires, je souhaite rappeler fortement notre attachement au statut car la contractualisation ce sera l'explosion du nombre de postes et d'emplois permanents occupés par des contractuels, ce que nous rejetons.

À ce titre, nous devons poursuivre partout les actions sur le terrain. Pas de place pour le corporatisme car mes camarades, le rouleau compresseur des réformes n'épargne personne, aucun corps et les exemples sont nombreux.

Où le statut est en danger. Alors que Blanquer parle aussi de relance du dialogue social, nous constatons que le gouvernement auquel il appartient poursuit, avec constance, la mise en œuvre de sa loi de transformation de la Fonction publique qui institue une opacité sans précédent dans la gestion des carrières, rendant de fait presque impossible toute forme de dialogue social. Mais nous résistons.

Par exemple, sur les opérations de mobilité, Tous les dossiers de contestations portés par nos syndicats dans les académies ont obtenu des issues positives pour les collègues.

Autre sujet : le télétravail. Nous aurons un point de discussion également pendant le Conseil national car c'est un sujet qui mérite que l'on s'attarde dessus. Ce télétravail ne concerne pas seulement les personnels et salariés non enseignants. Le télétravail c'est aussi l'école et l'enseignement à distance. Ce télétravail sera à terme un outil très efficace pour le gouvernement pour supprimer massivement des postes. Et depuis cette rentrée, le télétravail s'inscrit dans une déréglementation surréaliste : les pseudos protocoles et autres chartes publiées dans les académies vont jusqu'à permettre le recours au télétravail en cas de maladie, de Handicap et même de grossesse. Un vrai recul mes camarades !

Je terminerai par un point sur le Fédéralisme. Car c'est important pour le développement du SPASEEN. La FNEC FP-FO, ce n'est pas une juxtaposition d'adhérents. Pas une juxtaposition de syndicats. LA fédération elle se vit dans les départements et académies au sein de bureau FNEC et interFNEC. Elle se vit dans les instances de représentation des personnels (CT, CHSCT, CAP). Tout le monde y a sa place. Il n'y a pas de syndicat plus important qu'un autre au prétexte qu'il aurait plus de cartes et de timbres.

Ce n'est pas cela le fédéralisme. Au contraire, des camarades se battent et nous aident à construire le SPASEEN. Et à le développer. SPASEEN 67, volonté de créer le SPASEEN 17....

On a besoin des syndicats de la FNEC pour se développer. Plus que jamais. Et vous verrez que nous ne sommes pas à l'abri encore. Il y a un vrai effort à faire sur la syndicalisation.

Un remerciement particulier à Awa. Pour sa présence au national et le travail effectué, que ce soit sur le fonctionnement du siège mais également pour son mandat de secrétaire nationale. C'est vraiment la cheville ouvrière de notre syndicat.

Vive le syndicalisme libre et indépendant.

Vive la CGT-Force Ouvrière

Vive la FNEC FP-FO

Vive le SPASEEN FO



René RICHARD  
Secrétaire général adjoint

Karima NAMOUNE  
Secrétaire nationale

Awa BA  
Trésorière adjointe

Christine ROCHER  
ancienne Secrétaire générale

Salima BOUCHALTA  
Secrétaire nationale  
Secrétaire fédérale

Clément POULLET  
Secrétaire général FNEC-FP FO



# ACTIONS / RÉACTIONS



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO  
46, rue des petites écuries 75010 PARIS  
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Personnes vulnérables : le gouvernement débouté !

FO Fonction publique avait immédiatement contesté le décret n° 2020-1098 du 29 août 2020 qui avait réduit de manière drastique la liste des pathologies (de 11 à 4 !) des personnes considérées à risque ou vulnérables au regard de la Covid-19. Décision prise sans aucune référence ou avis du conseil scientifique.

Nous avons saisi la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques pour rétablir les critères précédents du mois de mai dernier. Celle-ci s'était retranchée sur le périmètre interprofessionnel du décret pour justifier son incapacité à agir.

Cette décision du gouvernement d'imposer à des fonctionnaires et des salariés d'aller impérativement au travail malgré une santé précaire vient donc d'être rejetée par le conseil d'Etat dans sa décision du 15 octobre qui suspend le décret du 29 août et ainsi rétablit l'ensemble des critères précédents.

FO Fonction publique se félicite de cette décision et saisit ce jour le Premier ministre afin de pérenniser les 11 critères de vulnérabilité issues du décret du 5 mai 2020.

La santé et la sécurité des fonctionnaires et agents publics doit toujours demeurer la priorité de l'employeur public.

**FO Fonction publique continuera d'y veiller.**

Fait à PARIS, le 16 octobre 2020



## Déclaration liminaire CAPN DES SAENES 15 octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

Depuis la rentrée, le gouvernement ne cesse de brandir le prétexte de la Covid pour prolonger l'état d'urgence, restreindre les libertés individuelles et collectives - dont les libertés syndicales. Les annonces du gouvernement le 23 septembre pouvant limiter, par exemple, à 30, voire moins, le nombre de participants aux réunions et rassemblements, dans la plupart des départements constitue une étape supplémentaire inacceptable dans la remise en cause des libertés démocratiques. La FNEC FP-FO exige en particulier que le droit de réunions, de manifestations, ainsi que tous les droits syndicaux soient pleinement rétablis. Elle demande que toutes les sanctions contre les personnels, contre les syndicalistes soient abandonnées.

Ajoutons la réforme dite de transformation de la Fonction publique, entrée en œuvre cette année, privant en particulier les personnels du droit à être représentés par des délégués. La FNEC FP-FO en demande l'abrogation.

La CAPN d'aujourd'hui se tient donc dans un contexte difficile, inédit et dans une situation sociale aggravée et déjà marquée par de nombreuses crises.

Les personnels administratifs de l'Éducation nationale ne sont pas responsables de la pandémie, encore moins de la gestion hasardeuse et catastrophique de la crise. Les agents qui ont été au front, ceux qui ont dû garder leurs enfants privés d'école, ceux qui ont télé-travaillé et qui continuent de télé-travailler, les personnels à risques n'ont pas choisi cette situation.

Nous rappelons en la matière que les statuts des personnels existent et qu'ils n'intègrent pas l'obligation du télétravail qui doit rester de l'ordre du volontariat.

En effet, pour Force Ouvrière, le statut est protecteur. Il doit être non seulement respecté, mais avant tout renforcé.

Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, nous demandons également que chaque agent puisse pouvoir consulter le médecin de prévention en toutes circonstances.

La protection des personnels, c'est également la fourniture gratuite par le ministère des équipements de protection jugés nécessaires pour les personnels comme pour les élèves, c'est la satisfaction des revendications, ce sont les créations de postes de personnels administratifs qui font cruellement défaut, le respect des statuts, et l'abandon du jour de carence.

En effet, notre organisation syndicale a toujours exprimé ses revendications et son point de vue sur les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années qui dégradent les conditions de travail et de vie du plus grand nombre et affaiblissent les services publics.

Notre discours revendicatif, basé sur l'indépendance, l'égalité, la solidarité, la défense collective et individuelle des agents, la laïcité est plus que jamais d'actualité.

Par ailleurs, la réforme territoriale mise en œuvre au 1er janvier 2020 (et donc la régionalisation des académies) a instauré la gestion des ressources humaines de proximité qui individualise plus encore les carrières des agents de la Fonction publique. L'individualisation est d'ailleurs de plus en plus présente dans toutes les étapes de la vie professionnelle : entretien professionnel, Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) dans les concours et les examens professionnels, liste d'aptitude, prime au mérite, ou prime COVID : chaque réforme individualise encore plus la relation entre l'agent et son supérieur.

Plus largement, FO dénonce la baisse des salaires que connaissent l'ensemble des agents par le gel du point d'indice reconduit une nouvelle fois en 2021, les personnels subissant une baisse insupportable de leur pouvoir d'achat.

Les personnels de la Fonction publique hospitalière ont obtenu, par la mobilisation, 49 points d'indice supplémentaires. La mesure a été élargie aux agents territoriaux des EPHAD.

La FNEC FP-FO, avec sa Fédération générale de fonctionnaires demande donc l'ouverture d'une véritable négociation sur les salaires des personnels de l'Éducation nationale.

Il est maintenant nécessaire de mettre en œuvre une amélioration générale de la grille unique de la Fonction publique, de manière à intégrer les 49 points d'indice supplémentaires. C'est ainsi que les personnels de l'Éducation nationale pourront tous bénéficier d'une réelle augmentation indiciaire sans contrepartie, sans augmentation du temps de travail, sans refonte statutaire, sans remise en cause du Code des Pensions civiles et militaires. Comme le dit notre confédération, le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi, au contraire !

Revendiquer pour défendre et améliorer sans cesse la rémunération et les conditions de travail des agents publics, pour un service de qualité rendu à l'usager, continue de rester notre ligne de conduite.

Le SPASEEN FO, avec sa fédération la FNEC FP FO et sa confédération FORCE OUVRIERE, syndicat libre et indépendant, reste et restera mobilisé pour défendre les droits individuels et collectifs et les statuts.

Nous vous remercions pour votre attention.

## PROTECTION FONCTIONNELLE DES PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a publié le 2 novembre 2020 une circulaire interministérielle sur la protection fonctionnelle des personnels titulaires et contractuels de la Fonction publique.

Une circulaire faite dans l'urgence afin de répondre à une situation dramatique à la suite à l'assassinat du professeur Samuel Paty.

FO Fonction publique avait pourtant dit à la ministre qu'il ne fallait pas répondre à l'urgence de l'actualité par un énième texte (les textes législatif et réglementaire sont suffisants) mais de réfléchir aux dysfonctionnements récurrents dans les services suite aux alertes des agents et cela de manière apaisée.

La ministre en a décidé autrement.

Pour FO, le seul message fort et clair à transmettre aux personnels dans l'urgence, au-delà de faire en sorte que les employeurs soient réactifs et efficaces, est qu'ils doivent **systematiquement porter plainte aux côtés des personnels** (ou de leurs ayants droit).

Force est de constater que cette demande unanime de toutes les organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique n'a pas été retenue.

Doit-on considérer que la volonté de dialoguer de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques va se résumer à des mesures de communication et d'affichage ? Nous ne le souhaitons pas.

FO continuera de défendre les agents et de tout faire pour que l'administration mette tout en œuvre à tous les niveaux hiérarchiques pour que le drame de Samuel Paty ne se reproduise pas.



**RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR**

**FO appelle l'ensemble de ses structures à inciter les employeurs à systematiquement porter plainte aux côtés des personnels et de le solliciter par écrit.**



## UNE AMBIANCE STUDIEUSE

SPASEEN-FO 6-8, rue Gaston Lauriau - 93513. Montreuil cedex

01.56.93.22.93

spaseen@fo-fnecfp.fr

Retrouvez toutes les informations nationales du syndicat sur le site internet : <http://spaseenfo.fr>

